

Du signalement aux solutions. A titre d'exemples, voici quelques situations concrètes liées aux conditions de travail, aux risques professionnels ayant fait l'objet de signalement dans le RSST en lien avec les délégués UNSA sur place ou en CHSCT.

Exemple 1 : Pénibilité et organisation du travail

Le signalement

Origine : Professeur d'histoire géographique dans un lycée, enceinte de 6 mois ayant du mal à se déplacer dans l'établissement.

La situation : Salle de classe située au 3ème étage du bâtiment, la salle des professeurs est au rez de chaussée, la salle de matériel au 1er étage (vidéo-projecteur) ce qui demande de faire un certain nombre d'allers et retours dans la journée..., Cette collègue a demandé oralement à plusieurs reprises de changer de salle sans succès et sans qu'aucune solution ne lui ait été proposée.

Comment ceci s'est résolu

Le délégué UNSA de l'établissement m'a fait remplir une fiche de signalement que j'ai remise à l'assistant de prévention, ainsi qu'une copie au délégué UNSA.

Dans ce contexte formalisé, le chef d'établissement a examiné ma situation particulière et après échange avec les personnels a procédé à un échange de salle avec un autre professeur (langues), afin de limiter mes déplacements.

Exemple 2: Conflit avec un parent d'élève

Le signalement

Origine : 3 enseignants d'une école en ZEP

La situation : Une famille qui régulièrement laisse ses enfants tardivement à l'école le soir. L'JEN est prévenu, les collègues ont accompagné les enfants au service de police du quartier à deux reprises, mais rien ne bouge. Finalement une procédure de signalement est effectuée, les collègues sont victimes de menaces de la part de la famille.

Comment ceci s'est résolu

Les collègues ont contacté le SE-Unsa. qui a fait ouvrir le registre de santé et sécurité dans l'école.

La fiche N°1 concernant cette situation a été envoyée à l'IEN. Le représentant UNSA au CHS-CTD a fait mettre la question des violences et incivilités dans le cadre des relations avec les parents d'élèves à l'ordre du jour d'une réunion du CHS-CTD, en s'appuyant sur la problématique particulière de cette école, .

Une visite de l'école a été diligentée afin de rencontrer les personnels ainsi que les services sociaux et de police.

A l'issue de quoi, un compte rendu circonstancié dont le SE-Unsa était rapporteur, a été transmis au DASEN.

Au regard des conséquences et répercussions sur la santé des personnels, une méthodologie à l'échelle départementale a été présentée aux membres du CHSCTD, afin que l'ensemble des écoles soient en mesure de prendre les meilleures mesures dans ce type de circonstances (fiche guide ,avec interlocuteurs de références).

Exemple 3 : Troubles musculo-squelettique

Le signalement

Origine : Enseignant P.L.P en maçonnerie depuis 25 ans dont la santé s'est détériorée au cours des 2 dernières années (articulations des genoux)

La situation : Tente de faire valoir sa situation de santé auprès du chef d'établissement (emplois du temps priorisant l'enseignement général en classe). Souhaite continuer à enseigner dans sa branche, même si son invalidité est reconnue et qu'il possède la mention « station debout pénible ».

Comment ceci s'est résolu

Le chef d'établissement souhaitant une décision officielle, a saisi le rectorat. Le médecin de prévention est venu dans l'établissement rencontrer le collègue et le chef d'établissement dans le cadre du tiers temps professionnel. Il a rendu un avis préconisant l'adaptation du poste et de l'emploi du temps (plus d'atelier mais enseignement de la technologie).

Le représentant du UNSA au CHS-CTA a demandé que la question des aménagement de poste soit mise à l'ordre du jour du CHS-CTA. Un état des lieux quantitatifs et qualitatif a été présenté dans le cadre de l'application du décret 2007-632 du 27-4-2007.

Parallèlement, il a été décidé d'élaborer une plaquette d'information sur ce dossier en direction de tous les personnels.

Exemple 4 : Dysfonctionnement dispositif de sécurité

Le signalement

Origine : Enseignant certifié de physique chimie en collège

La situation: Les armoires contenant les produits dangereux n'ont plus de filtre sur le système de recyclage !

Comment ceci s'est résolu

La fiche du registre santé et sécurité a été visée par un délégué du personnel UNSA lors d'une heure d'info syndicale dans l'établissement. Le délégué UNSA s'est entretenu avec le chef d'établissement ainsi que l'assistant de prévention sur cette situation. En l'absence de solution trouvée, il est alors intervenu directement auprès de l'Inspecteur Santé Sécurité au Travail pour alerter de la dangerosité potentielle. Celui-ci s'est rendu sur les lieux et a proposé des mesures immédiates qui ont été suivies d'effet. Les personnels en ont été avisés.

